

Le lézard agile (*Lacerta agilis*)



Malgré son nom scientifique « *Lacerta agilis* », le lézard des souches, ou encore Lézard agile, est l'un des lézards de France les moins agiles notamment à cause de son large corps plutôt massif et de petites pattes.

Le Lézard agile est protégé sur le territoire national, inscrit à l'annexe IV de la Directive "habitats Faune Flore" et à l'annexe II de la Convention de Berne. En Franche-Comté il a un statut d'espèce non menacée (LC).

Une étude sur le Lézard agile va être menée en 2013. Elle s'inscrit dans la liste des suivis à réaliser dans le cadre du projet de renaturation de la confluence Doubs Loue. Celui-ci prévoit d'enlever tout ou partie de la digue d'entonnement de la Réserve Naturelle qui s'étend sur 1250.

Tout travaux en site Natura 2000 et en Réserve Naturelle nécessite d'évaluer au préalable la liste des espèces faune flore susceptibles d'être impactées. Deux dossiers concomitants sont donc à réaliser : Evaluation d'incidence Natura 2000 et Dérogation espèces protégées.

La procédure de dérogation est instruite par la DREAL pour transmission pour avis obligatoire du CNPN avant décision de l'autorité administrative

- Présentation et justification du projet : A nous de montrer que ces travaux sont réalisés pour améliorer l'existant, dans notre cas pour retrouver une dynamique alluviale favorable à la diversité des habitats donc des espèces.

- Présentation des alternatives (justification choix de l'alternative)

- Présentation des enjeux et analyse des impacts du projet sur les espèces protégées concernées et leurs habitats : un inventaire botanique a déjà été réalisé en 2012.

- Mesures d'évitement et de réduction des impacts et conclusion en termes d'impacts.

Si on n'enlève qu'une partie de la digue, il est prévu de capturer et de déplacer les Lézards sur la partie de digue restante. Il est également prévu de créer une plateforme au niveau de l'abri à chevaux qui servira de refuge pour le bétail et la faune sauvage en période de crue. Il conviendra donc d'y créer des habitats favorables au lézard agile.



Présentation de l'espèce

Particularités

Lacerta agilis peut atteindre les 20 cm à taille adulte. Les mâles sont plutôt vert clair sur les flancs avec une bande dorsale brune bordée de deux lignes de couleur crème. Leur queue est marron ainsi que le dessus de leur tête et les membres postérieurs. La femelle est brune grisâtre et ses flancs sont plutôt bruns et le ventre jaune. On note la présence d'ocelles brunes sur les flancs des femelles.

Mœurs

Le lézard agile est une espèce diurne dont la phase la plus active se situe en fin de matinée. Il prend ses bains de soleil de préférence à des endroits dénudés et dans de la végétation clairsemée permettant de se mettre à couvert rapidement.

Le régime alimentaire du lézard agile est constitué d'insectes, principalement de papillons et de coléoptères. Les gastéropodes et les vers sont également consommés mais plus rarement.

Il sort de l'hibernation fin mars ou début avril. La période d'accouplement commence fin avril. La ponte (9 à 14 œufs) a lieu en mai ou en juin. Les femelles déposent leurs œufs en bloc dans un petit trou qu'elles creusent à cet effet ou dans d'autres sites suffisamment humides et chauds. L'espérance de vie est d'environ 10 ans.



Milieu vital et distribution

Les milieux préférés du lézard agile sont les lieux secs et les jachères. Il recherche les végétations composites où alternent sol nu pour la ponte et massifs ras favorisant la thermorégulation et plantes moyennement élevées (callunes, arbustes...) qui servent d'abris. Par le fait que ces sites succombent tôt ou tard à l'aménagement du territoire, l'aire de répartition de cette espèce est toujours plus morcelée. La presque totalité des lézards agiles est aujourd'hui confinée dans des biotopes de transition tels qu'espaces situés entre une route ou une lisière de forêt et la zone d'agriculture intensive, bordures de chemins de fer, digues, talus, gravières, haies ou lisière d'un menu bosquet en plein paysage cultivé et ils disposent alors souvent que de quelques mètres carrés pour survivre.

Pour assurer la survie d'une population de lézards agiles il est indispensable de disposer de milieux vitaux présentant les caractéristiques suivantes:

- exposition sud-ouest à sud-est pour les coteaux ou les lisières
- végétation haute et clairsemée comprenant de préférence un fond d'herbes sèches
- endroits dénudés, c'est-à-dire des surfaces pourvues d'espaces sans végétation
- présence de couverts tels qu'empierrements, buissons à couverture basse, piles de bois, amas de branchages, déblais ou des trous de rongeurs
- sites ensoleillés sis sur du sol meuble, éventuellement tas de sables (ponte)



Recommandations pour la protection du lézard agile

- utilisation restrictive des produits chimiques et entretien mécanique limité des bords de chemins et des accotements des lignes de chemins de fer
- procéder au fauchage si possible qu'en fin d'été ou pendant la saison froide, sur les surfaces non cultivées se limiter à une coupe par année
- élimination de la végétation tendant à envahir les endroits ensoleillés, maintenir des lieux dénudés
- conserver des refuges tels qu'empierrements, piles de bois, planches, tôles, murs défectueux, laisser en place quelques buissons
- tenir les chats à distance des sites fréquentés par le lézard dans les zones d'habitations; une prédation trop élevée peut détruire localement des populations de reptiles.

La destruction des milieux vitaux constitue tant pour le lézard agile que pour les autres espèces de reptiles indigènes la menace la plus grave. Engagez-vous au niveau communal et cantonal pour que de tels biotopes soient maintenus et entretenus. Des occasions de créer et de maintenir de nouveaux habitats se présentent continuellement, même dans les jardins privés.

F. Topin

Bibliographie

- Jean-Paul Jacob & Annie Remacle, Le Lézard des souches *Lacerta agilis* (Linnaeus, 1758), 12 p.
 Jean-Paul Jacob, Gestion des pelouses et leurs abords en faveur des reptiles, notamment le Lézard des souches, 9 pages.
 Rapport SPN/2011-6. Cartographie Nationale des Enjeux Territorialisés de Biodiversité remarquable (Carnet B), 213 pages.
 Centre de Coordination pour la Protection des Amphibiens et des Reptiles de Suisse: <http://www.karch.ch/>
 ONF, documentation sur les reptiles: <http://www.onf.fr/>
 Biodiversité en Wallonie, fiches espèces : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/lacerta-agilis.html?IDD=50334429&IDC=288>

